



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à projet - Année 2021 " PLAN QUARTIERS D'ÉTÉ "

Critères de recevabilité :

Les projets devront développer des actions selon les différents axes décrits ci-après. Ils devront identifier le public ciblé et le nombre de personnes touchées par l'action.

► Actions s'inscrivant dans le cadre des objectifs suivants :

1. DÉCOUVRIR

1.1 Promouvoir le sport et favoriser l'accès à la culture

1.2 Elargir ses horizons : Parler de l'Europe

1.3 Apprendre : Développer l'esprit critique et citoyen des jeunes et soutenir la parentalité

2. ACCOMPAGNER A L'APRES-COVID

2.1 Accès aux soins, prévention de la santé physique et mentale, mobilisation en faveur de la préservation de l'environnement

2.2 Saisir les opportunités pour gagner en expérience : favoriser l'insertion professionnelle, les jobs d'été, le volontariat rémunérateur, l'entrepreneuriat, maîtriser les outils numériques et la mobilité, acquérir des qualifications.

3. RENFORCER LE LIEN SOCIAL

3.1 Favoriser les activités intergénérationnelles

3.2 Renforcer les liens entre les habitants et les institutions

► Cibles :

- Habitants du quartier du Grand Garros

- Une attention devra être portée au public des 12-25 ans et au public féminin

► Périodes ciblées : Juillet - Août - Septembre

► Les porteurs visés : les structures et associations intervenant sur le quartier

Type d'actions attendues :

- Intervention trouvant une genèse au sein du quartier PV ou en proximité immédiate, éventuellement en soirée et les week-ends
- Mise en place ou participation à un événement
- Un seul projet déposé par structure

Sélection des projets

Réalisée par le comité de sélection composé de membres du comité de pilotage du contrat de ville du Grand Garros représentant la préfecture, la communauté d'agglomération du Grand Auch Coeur de Gascogne, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, de l'agence régionale de la santé et de la direction régionale des affaires culturelles.

► Critères de sélection :

- Seules les actions proposées au coordonnateur seront examinées
 - Pour chaque projet déposé, le budget devra faire apparaître des fonds propres, et une demande de subvention de 1000 € à minima
 - Pertinence vis-à-vis du public visé
 - Action bénéficiant déjà d'un partenariat facilitant la mise en œuvre
 - Adhésion à la « charte des associations » : effort d'inclusion des publics visés au sein de l'association
 - Conditions de réalisation
 - Matériel nécessaire à la pratique fourni par l'association
 - Proposition de moyen de communication vers les habitants
 - Suivi quantitatif et qualitatif des actions proposées
 - Pour les associations ayant été subventionnées en 2020, les actions doivent avoir été réalisées.
- Interdiction du double financement : L'action proposée pour l'été 2021 devra être différente de l'action déjà financée pour l'année 2021.

Candidature :

1/ Contacter le coordonnateur de ce plan, M. Simon NITARO, au **07 70 47 99 10** afin de définir des actions en lien avec les attentes et les besoins des publics concernés.

2/ Adresser la fiche projet ci-jointe à **simon.nitaro@gmail.com**

Échéancier :

- **18 juin 2021:** Date limite de dépôt des projets
- **23 juin 2021:** Présentation des projets au COPIL
- **30 juin 2021:** Validation par le COPIL des subventions allouées
- **2 juillet 2021 :** Notification aux porteurs des résultats de l'appel à projets